



**Procès-verbal de la séance du Conseil communal  
du lundi 9 février 2026 – 20h15 – Foyer de la Grande Salle**

---

**Présidence** : Mme Carolien TERINK HUNZIKER

**Personnes excusées** : Mmes Nathalie BUSSARD et Doris CHRISTEN ainsi que MM. Sébastien DEBONNEVILLE, Nicolas GOLAY ; Robin HOTTELIER, Eric MARCHESE, Simon NOBLE, Jean-Marie RENAUD, Jean-Michel RENAUD.

**Personne absente** : *aucune*

\* \* \*

Mme la Présidente Carolien TERINK HUNZIKER souhaite la bienvenue à Monsieur le Syndic, à Madame et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi qu'au public présent et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

La parole est donnée aux scrutateurs pour l'appel.

Avec **36** membres présents, le quorum (fixé à **26** membres) est atteint. Le Conseil communal peut valablement délibérer.

Une minute de silence en hommage aux victimes de Crans-Montana est observée par l'Assemblée. M. le Syndic Philippe REZZONICO lit un texte écrit par Mme NOBLE.

La Présidente demande si une remarque ou une proposition de modification de l'ordre du jour est demandée. Tel n'étant pas le cas, l'ordre du jour se présente comme suit :

- |   |
|---|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1. <b>Adoption du procès-verbal du 12 novembre 2025</b></li><li>2. <b>Adoption du procès-verbal du 12 décembre 2025</b></li><li>3. <b>Communications du Bureau</b></li><li>4. <b>Dépôt du préavis 01-2026 : Réfection du chemin de Beauregard : Demande de crédit</b></li><li>5. <b>Dépôt du préavis 02-2026 : Association intercommunale Service Intercommunal de Distribution d'eau potable du Pied du Jura (SIDEPE)</b></li><li>6. <b>Informations de la Municipalité</b></li><li>7. <b>Divers et propositions individuelles</b></li></ol> |
|---|

**1. Adoption du procès-verbal du 12 novembre 2025**

La Présidente demande si des remarques ou observations entendent être formulées.

Aucune remarque n'est formulée. Le PV est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions. La Présidente remercie son rédacteur.



## 2. Adoption du procès-verbal du 12 décembre 2025

La Présidente demande si des remarques ou observations entendent être formulées.

Aucune remarque n'est formulée. Le PV est accepté à l'unanimité moins 1 abstention. La Présidente remercie son rédacteur.

## 3. Communications du Bureau

La Présidente remercie la fanfare pour ses concerts annuels, l'organisation du réveillon et du bal du 2 janvier. Des remerciements sont également adressés à la Commune pour le verre de l'amitié et la choucroute ainsi qu'à l'ADIG qui a été très active cette fin d'année avec la visite de père Noël, la veillée sous le sapin du 24 décembre et les soirées de jeux. Des remerciements enfin pour l'USL pour l'organisation du loto, les amis de Gimel pour leur magnifique spectacle ainsi que le FC Gimel-Bière pour le tournoi indoor.

### Dates à venir

- 11 février : soirée de jeux organisée par l'ADIG
- 28 février : souper de soutien « meurtre-mystère » en faveur du FC Gimel Bière
- 1<sup>er</sup> mars : comédie musicale Dancing Queens par le TAG à Crissier
- 8 mars : votations fédérales
- 14-15 mars : trail du Mont-Bailly.
- 22 mars : fête des jubilaires de la fanfare
- 28 mars : carnaval sur le thème « vive le printemps »
- 28 mars au 19 avril : décoration des fontaines pendant la période de Pâques
- 

## 4. Dépôt du préavis 01-2026 : Réfection du chemin de Beauregard : Demande de crédit

La Présidente passe la parole à M. Philippe REYMOND qui donne lecture des conclusions du préavis.

La Présidente informe que le préavis est confié à la commission des finances ainsi qu'à une commission *ad hoc* nommée par le Bureau qui se compose comme suit :

Commissaires
M. Denis HUMERT
M. Sébastien DEBONNEVILLE
M. Jérôme MAGNIN
M. Jean-Luc RICHARD
M. David WYSS



## 5. Dépôt du préavis 02-2026 : Association intercommunale Service Intercommunal de Distribution d'eau potable du Pied du Jura (SIDEP)

La Présidente passe la parole à M. Laurent GUIGNARD qui donne lecture des conclusions du préavis.

La Présidente informe qu'une commission consultative a été précédemment nommée. Pour des questions de transparence et de gouvernance, le Bureau a décidé de nommer une commission *ad hoc* composée à la fois de représentants de l'ancienne commission consultative et de nouvelles personnes. Les personnes nommées sont les suivantes :

Commissaires
M. Jean-Marie RENAUD
Mme Sophie CROISIER
M. Enis DRAGOSHI
M. Olivier SCHÄR
Mme Sandrine WINKELMANN

## 6. Informations de la Municipalité

M. le Syndic Philippe REZZONICO :

Informe que la Municipalité a décidé de ne pas adopter les conclusions du **préavis 09-2024** accepté par le Conseil portant sur la modification du règlement du Conseil communal. Ceci en raison du fait que la fusion implique, de *facto*, la refonte du règlement du Conseil communal. Charge à la prochaine législature d'adopter un nouveau règlement.

Suite aux événements survenus à Crans-Montana, le Conseil d'Etat a demandé aux communes que les **établissements soumis à la LADB<sup>1</sup>** soient contrôlés. La Municipalité a mandaté un expert afin que les établissements situés dans notre commune soient contrôlés. Une analyse est également en cours s'agissant des bâtiments communaux.

## 7. Divers et propositions individuelles

M. Jean-Marie PASCHE :

- i) vient aux nouvelles s'agissant du projet de **règlement portant sur les parkings**.
- ii) constate la présence d'un **véhicule stationné** depuis un certain temps en bas du village avec un écriteau « à vendre » contre lequel il serait bon de prendre des mesures.
- iii) à la suite des travaux réalisés au Mont-Bailly, est-il prévu qu'un préavis soit déposé pour des travaux similaires au **chalet de la Sèche** ?

---

<sup>1</sup> Loi sur les auberges et les débits de boissons



M. le Syndic Philippe REZZONICO :

- i) renvoie au contenu des précédents PV indiquant que le projet est en cours
- iii) confirme que les travaux du Mont-Bailly viennent de s'achever. Un rendez-vous a été pris avec le bureau d'ingénieur s'agissant du projet à venir concernant la Sèche qui sera traité cette année.

M. Philippe REYMOND :

- ii) informe que 4 personnes sont assermentées au sein de l'administration communale et peuvent à ce titre contrôler le stationnement à des fins de prévention ou de verbalisation. Des renforts ont également été demandés auprès des agents de sécurité situés à Aubonne qui ont procédé à certaines sanctions. L'objectif n'est pas d'exercer une pression trop forte, mais de faire adhérer la population à la politique de stationnement.

Mme Carole BOURGEOIS :

- i) demande si une décision a été prise au sujet de **la Chaumière**
- ii) quelle est la politique de la commune en matière de **déneigement des chemins privés**

Mme Anne-Laurence BERGER :

- i) une relance doit être faite auprès de l'architecte. Le bâtiment demeure quoi qu'il en soit inhabitable. Il n'est pas non plus possible d'agrandir ou d'habiter ce bien. L'objectif est d'effectuer une rénovation de l'existant afin de l'offrir à la location ponctuelle pour des événements (anniversaire ou autre).

M. Philippe REYMOND :

- ii) la commune offre, à bien plaisir, un service de déneigement minimum des chemins privés. Cette politique repose sur une décision reconduite d'année en année et à bien plaisir.

Mme Mary CROISIER :

- i) trouve dommage d'investir des fonds pour une rénovation qui ne permettrait que des occupations sporadiques alors que nous disposons déjà de plusieurs chalets plus attrayants à la location. Ne serait-il pas plus rentable d'investir dans une vraie rénovation permettant ensuite une location à l'année ?

Mme Anne-Laurence BERGER : explique que le bâtiment se situe en zone forêt et qu'à ce titre il ne peut pas être occupé en dépit de ce qui s'est fait dans le passé.

M. Philippe REYMOND : dans le cadre du projet PACOM, il est demandé que cette zone soit considérée comme une aire forestière.

M. Nicolas JACQUIER : observe que le **carrefour situé entre le chemin des Sept Fontaines et le chemin de la Repentance** est dépourvu de signalisation au sol depuis la réfection de la route rendant le secteur particulièrement dangereux.

M. Philippe REYMOND : explique que les travaux se sont achevés à la fin de l'automne ne permettant pas immédiatement la pose d'une signalisation au sol pour des raisons de température. Celle-ci interviendra au printemps. Une signalisation provisoire est en place ou en voie de l'être. Le marquage au sol du carrefour de la route d'Aubonne et de Saubraz se fera également courant avril-mai 2026.

Mme Sophie DEBONNEVILLE : demande si la Municipalité dispose des réponses aux questions posées par le Conseil communal sur l'utilisation du bus du centre des jeunes ?

Mme Anne-Laurence BERGER : note le point et propose d'envoyer les informations directement au Bureau du Conseil avant la prochaine séance.

Mme Carole BOURGEOIS : demande si le financement manquant a pu être obtenu ?

Mme Anne-Laurence BERGER : confirme que la somme de 10'000 francs a pu être atteinte et même dépassée pour atteindre désormais 12'000 francs.



## Conseil communal de Gimel

M. Maxime JAQUILLARD :

- i) demande où en est le projet de ressourcerie à la déchèterie ?
- ii) constate que le début de la rue du Fort est en très mauvais état, quand sa réfection est-elle prévue ?

M. Heinz FORRER :

i) le projet avance un peu moins vite durant la période hivernale. Les travaux électriques n'ont pu être réalisés qu'à la mi-janvier en raison de la surcharge de travail de l'entreprise. Si, parmi l'Assemblée, des personnes disposent d'étagères en bon état dont elles n'ont pas besoin, elles peuvent les mettre à la disposition de la future structure.

M. Philippe REYMOND :

ii) confirme que la rue du Fort fait partie des chemins identifiés pour une réfection. Pour des raisons budgétaires, il a été nécessaire de décaler la planification de certains travaux. Compte tenu de la fusion, seuls les projets préalablement retenus par la Municipalité seront traités en 2026, soit la réfection du chemin de Beauregard. Dès 2027, un nouvel échéancier sera établi étant précisé que les rues du Nord, des Gouilles et du Fort sont identifiées comme nécessitant une rénovation. Un ingénieur a d'ores et déjà été mandaté sachant que des travaux de canalisation et de conduites devront également intervenir à ces endroits-ci.

M. Olivier SCHÄR : constate qu'une aubépine et un arbre fruitier ont été abattus sur les parcelles 661/662/663 situées au début de la route de Bauloz où se trouve un magnifique verger. Ce type d'arbres participe à limiter la prolifération des ravageurs de culture rendant leur coupe fort regrettable.

M. le Syndic Philippe REZZONICO : confirme que cette parcelle n'est plus constructible dans le cadre du projet PACOM. Le refus d'obtention d'un permis de construire est actuellement contesté devant le Tribunal. L'abattage de ces deux arbres a été réalisé à l'initiative de l'exploitant de la parcelle sans en informer la Municipalité ni le propriétaire. Ce sujet sera abordé lors d'une visite sur place.

Après le contre-appel, la Présidente lève la séance, il est 20h50.

La Présidente

Le Secrétaire

Carolien Terink Hunziker

Florian Magnin